



Municipalité de
SAINT-ALPHONSE

AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 333-2022
CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES
EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ALPHONSE

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Alphonse, avis public est par les présentes donné par la soussignée, Annick Duguay Cormier, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Le Conseil municipal de Saint-Alphonse a adopté à une séance ordinaire, tenue le 2 mai 2022, le Règlement numéro 333-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Alphonse.

Que le Règlement numéro 333-2022 a pour objet et conséquence de réviser et de remplacer le Règlement 299-2016 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal ou si le site web de la municipalité.

Que le règlement entre en force et en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Alphonse
Ce 6 mai 2022

Annick Duguay Cormier,
Directrice générale et greffière-trésorière